



Frais de déplacement des élus et de leurs collaborateurs (Nouvelle-Calédonie, provinces Nord, Sud, îles Loyauté) exercices 2020 et suivants

Les chiffres clés :

120 MF CFP

Montant moyen des frais de déplacement des élus et de leurs collaborateurs par an

0,8 MF CFP

Coût moyen d'un déplacement effectué entre 2020 et 2023

25 %

Poids moyen des frais de déplacement liés aux discussions institutionnelles dans l'ensemble des frais de déplacement des élus et de leurs collaborateurs

Pourquoi nous avons réalisé ce rapport

- C'est une demande déposée sur la plateforme des juridictions financières retenue par la chambre en 2024
- Il répond à une attente du public en matière de transparence et de régularité des frais de déplacement des élus et de leurs collaborateurs

Les enjeux du contrôle

- Dresser un état des lieux des montants et du nombre de personnes concernées par institution
- Examiner la régularité des dépenses au regard de la réglementation et des justificatifs fournis
- Proposer des pistes d'amélioration en matière d'encadrement de la dépense

Les principaux constats de la chambre

- Les frais de déplacement des élus et de leurs collaborateurs sont en augmentation depuis la fin de la crise sanitaire
- Ces dépenses sont concentrées sur un nombre limité de personnes, notamment du fait des déplacements réalisés hors du territoire, en particulier dans le cadre des discussions institutionnelles ou devant les instances des Nations Unies
- Les institutions n'ont, pour la plupart, que pris très récemment des mesures afin de maîtriser ces dépenses

Principales recommandations de la chambre

- Substituer les rencontres par visioconférence aux déplacements intérieurs à chaque fois que cela est possible
- Réviser les conditions de prise en charge des déplacements afin de maîtriser la dépense
- Développer la transparence sur les déplacements réalisés par la mise en ligne de comptes-rendus accompagnés d'une synthèse des dépenses encourues
- Cesser tout remboursement de frais liés à des déplacements qui ne sont pas réalisés dans le cadre d'un objectif ou d'un projet d'intérêt général porté par la collectivité
- Mettre en place une charte de déontologie et un référent déontologue pour les élus et les agents
- Sensibiliser les élus aux dispositions applicables aux représentants d'intérêts

Evolution des dépenses de déplacement des élus des assemblées et des exécutifs, de leurs collaborateurs et des secrétaires généraux adjoints (en MF CFP)

